

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 17

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle

Absents et excusés : 7

Mmes, MM. MUET Daniel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01

Madame GAYDON Jeanine à Madame THORENS Valérie

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_12_09

EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 01.01.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-7-1 relatif à la compétence de la Commune en matière de distribution d'eau potable, son article L. 2224-8 relatif à la compétence de la Commune en matière d'assainissement des eaux usées et son article L.2224-12 relatif au règlement des services et tarifications eau et assainissement,

Considérant la délibération DEL 2025-12-004 du 09 décembre 2025 du comité syndical du SIVU - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - de la vallée d'Aulps relative aux tarifs de l'assainissement 2026,

Considérant l'augmentation du cout de la vie observée sur l'année 2025, notamment l'indice de consommation (IPC - nov.2025),

Exposant la nécessité de fixer les tarifs 2026 de l'eau et de l'assainissement,

M. le maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs 2026 comme ci-dessous :

Distribution Eau	
Abonnement Eau – part fixe / unité de logement	55,50 €
Consommation d'Eau secteur Morzine- prix en €/m ³	1,18 €
Consommation d'Eau secteur Avoriaz- prix en €/m ³	2,20 €
Collecte et traitement des eaux usées	
Abonnement Assainissement – part fixe/unité de logement	88.90 €
Collecte Assainissement secteur Morzine – prix en €/m ³	0,58 €
Collecte Assainissement secteur Avoriaz- prix en €/m ³	1,34 €
Traitement assainissement – Prix en €/m ³	0,68 €
Redevances Organismes publics - Prix en €/m ³	
Consommation d'eau potable	0,39 €
Performance des réseaux d'eau potable	0,0486 €
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0,0288 €
Prélèvement de la ressource en eau	0,0466 €

Il est rappelé également les règles de facturation des abonnements fixes :

Un logement	1 abonnement
Immeuble collectif	1 abonnement par logement individualisé
Hôtel restaurant, chalet collectif répertorié en parahôtellerie et « tours operators »	1 abonnement / 2 chambres (0,5 abonnements par chambre)
Hôtel sans restaurant	1 abonnement / 3 chambres
Commerce et restaurant	1 abonnement
Collectivité	1 abonnement pour 20 lits

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs tels que présentés,

CHARGE M. le maire de les mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.